



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 6 avril 2016 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire.

Etaient présents :

Gilles PERLI, Christine VALLA, Emeric SALLE, Dominique GALLETTI, adjoints,
Henri CROSASSO, Nicole DHENIN, Emile FORM, Philippe MICHELON, Philippe RIBUOT, Jean Paul SALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Christine VALLA,
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Dominique GALLETTI,
Josette PETER ayant donné pouvoir à Emile FORM.

M. Emeric SALLE a été élu Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Finances

1) Compte administratif 2015 « commune »

En application de l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gilles PERLI, 1er adjoint, est élu Président de séance ; M. Alain FARDELLA, Maire, se retire pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2015« Commune ».

Section d'investissement :

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Dépenses réalisées :..... | 3 168 541.03 € |
| Recettes réalisées :..... | 3 763 351.19 € |
| Résultat de clôture (excédent)..... | 594 810.16 € |
| Déficit antérieur reporté | 52 156.82 € |
| Résultat cumulé (excédent)..... | 542 653.34 € |

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Dépenses restant à réaliser..... | 297 207 € |
| Recettes restant à réaliser..... | 268 490 € |

Section de fonctionnement :

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Dépenses réalisées..... | 5 647 738.09 € |
| Recettes réalisées..... | 6 959 867.29 € |
| Résultat de clôture (excédent)..... | 1 312 129.20 € |
| Excédent antérieur reporté | 563 587.80 € |
| Résultat cumulé (excédent) | 1 875 717.00 € |

ADOpte A L'UNANIMITE



Serre Chevalier Vallée

du Lautaret à Briançon



2) **Compte administratif 2015 "eau".**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2015 « eau ».

Section d'investissement :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Dépenses réalisées :..... | 271 172.84 € |
| Recettes réalisées :..... | 257 192.30 € |
| Résultat de clôture (déficit)..... | 13 980.54 € |
| Excédent antérieur reporté | 250 738.06 € |
| Résultat cumulé (excédent)..... | 236 757.52 € |

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Dépenses restant à réaliser..... | 204 308 € |
| Recettes restant à réaliser..... | 5 447 € |

Section de fonctionnement :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Dépenses réalisées..... | 456 824.75 € |
| Recettes réalisées..... | 522 790.66 € |
| Résultat de clôture (excédent)..... | 65 965.91 € |
| Excédent antérieur reporté..... | 20 000.00 € |
| Résultat cumulé (excédent)..... | 85 965.91 € |

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) **Compte administratif 2015 "lotissement communal du Pontet".**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2015 « lotissement communal du Pontet.

Section d'investissement :

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| Dépenses réalisées :..... | 172 857.08 € HT |
| Recettes réalisées :..... | 170 507.08 € HT |
| Résultat de clôture (déficit)..... | 2 350.00 € HT |
| Déficit antérieur reporté | 516 086.33 € HT |
| Résultat cumulé (déficit)..... | 518 436.33 € HT |

Section de fonctionnement :

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Dépenses réalisées..... | 172 857.08 € HT |
| Recettes réalisées..... | 225 273.08 € HT |
| Résultat de clôture (excédent)..... | 52 416.00 € HT |
| Résultat antérieur reporté | 670 044.71 € HT |
| Résultat cumulé (excédent) | 722 460.71 € HT |

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Alain FARDELLA, Maire, reprend part au vote

4) **Compte de gestion 2015 "commune".**

5) **Compte de gestion 2015« eau et assainissement »**

6) **Compte de gestion 2015 « Lotissement communal du Pontet »**

Le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) **Affectation du résultat excédent 2015 "Budget "commune".**

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur **1 062 736 €** à la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) **Budget Primitif 2016 "commune".**

Après présentation détaillée du budget primitif 2016 « Commune » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 032 961 €**,
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 252 279 €**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) Fiscalité 2016.

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2016, aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation 9,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties ...18,47 %
- taxe sur les propriétés non bâties..... 123,54 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Budget Primitif 2016 "eau".

Après présentation détaillée du budget primitif 2016 « eau » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **571 836 €.**
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **470 561 €.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Budget Primitif 2016 "lotissement communal du Pontet".

Après présentation détaillée du budget primitif 2016 « lotissement communal du Pontet » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **883 604 € HT,**
- ✓ Vote, au niveau du chapitre, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **629 306 € HT,**
- ✓ Précise que ce budget est soumis à T.V.A,

ADOPTE A L'UNANIMITE

12) Subventions aux associations : attributions 2016.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions pour un montant de **467 077,41 €.**

Ce montant inclut le Centre Communal d'Action Sociale, l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier ainsi que les montants octroyés aux diverses associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) Indemnités de fonctions des élus.

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités de fonction des élus comme suit :

- Pour le Maire : 31% de l'indice brut 1015 (en application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015) augmentée d'une majoration de 50% au titre d'une commune classée station de tourisme conformément aux articles L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général de Collectivités Territoriales,
- Pour les Adjoints : 6,25 % de l'indice brut 1015, augmentée d'une majoration de 50% au titre d'une commune classée station de tourisme conformément aux articles L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Pour les Conseillers Municipaux Délégués : 3,81% de l'indice brut 1015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14) Projet de commune nouvelle - chargé de mission : signature d'une convention avec la commune de Saint Chaffrey.

Vu le projet de commune nouvelle entre la commune de Saint Chaffrey et de La Salle les Alpes, et les nécessaires travaux préparatoires et d'approfondissement qui vont devoir être entrepris aux fins d'alimenter la réflexion des élus de chacune des communes, il convient de créer un emploi contractuel de chargé de mission à temps complet pour la période du 15 février 2016 au 31 décembre 2016. Ce chargé de mission sera rémunéré par la commune de Saint Chaffrey.

Le Conseil Municipal approuve la convention de refacturation du coût salarial de cet emploi à hauteur de 50% à intervenir entre les 2 communes et autorise le dépôt par la Commune de Saint Chaffrey d'une demande de participation maximale auprès du Département des Hautes Alpes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Administration générale

15) Forêt communale : exploitation de la parcelle 18, attribution des marchés.

Après avis de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 3 mars 2016, l'entreprise EURL JUANENA ETF est retenue pour l'exploitation de la parcelle 18 aux tarifs de :

- 26.00 H.T le stère pour, abattage, façonnage, débardage, transport, tri, empilage, cubage du bois énergie.
- 36,00 € H.T le m3. pour, abattage, façonnage, débardage, transport, tri, empilage, cubage du bois d'œuvre.

Le conseil municipal accepte également la convention d'Assistance à Donneur d'Ordre à intervenir avec l'O.N.F.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16) Borne de charge IRVE : gratuité du stationnement.

Le Conseil Municipal décide d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune, et ce pendant une durée minimale de deux ans, afin de bénéficier du programme de déploiement du SYM05 et soutien financier de l'ADEME.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Patrimoine

17) Renouvellement du bail commercial : SARL Dan Zydek, restaurant "La Marotte".

Considérant l'échéance du bail actuel fixé au 31 décembre 2015, le Conseil Municipal accepte de renouveler le bail commercial pour l'exploitation du restaurant "La Marotte" avec la SARL Dan Zydek pour une durée de 9 ans et fixe le loyer annuel à 3 027.96 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Urbanisme

18) Enquête publique lotissement AGEL/Cahier des charges.

La loi "pour l'accès au logement et un urbanisme rénové" a supprimé le droit au maintien des règles du lotissement dont bénéficiaient les Co-lotis au-delà du délai de 10 ans.

Considérant que le cahier des charges très ancien est aujourd'hui en incompatibilité totale avec le PLU, ce qui signifie qu'il était appliqué à la lettre, le quartier n'aurait pu ni se développer ni se restaurer car il faisait référence à des contraintes urbanistiques, en conséquence afin de pouvoir appliquer le règlement du PLU et autoriser de façon réglementaire à la fois la construction et la restauration des bâtiments de ce lotissement, le Conseil Municipal accepte la mise en œuvre d'une enquête publique afin de pouvoir modifier et retirer du cahier des charges du lotissement « Agel » les clauses liées à l'urbanisme et autorise M. le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Marseille pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) Modification déclassement du domaine public.

Par délibération n° 93.01.02 du 13 février 1993, le Conseil Municipal avait approuvé suite à enquête publique, un déclassement du domaine public au profit de Mme Christelle PIGNEUR en échange de 24 m² à extraire de son terrain. L'acte d'échange n'ayant jamais été établi, l'acquéreur de la propriété de Madame Christelle PIGNEUR à savoir les copropriétaires des parcelles AD 159 et AD 134 souhaitent régulariser. Cependant, la municipalité actuelle, réticente à tout déclassement du domaine public, maintient son engagement, mais souhaite réduire la portion à déclasser au strict nécessaire.

En conséquence, un nouveau document d'arpentage a été établi portant sur 10 m² de domaine public à déclasser au lieu des 24 m² initialement prévus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Travaux

20) réseaux eaux pluviales : remboursement de frais engagés par IDHA Immobilière des Hautes Alpes.

Les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable pour le compte de la Commune ont détériorés le réseau d'eaux pluviales au niveau de l'immeuble "Le Sorting". L'Immobilière des Hautes Alpes, syndic de la Copropriété a fait intervenir la société ORTEC pour rétablir le fonctionnement du réseau. En conséquence le Conseil Municipal prend en charge la facture de la Société ORTEC d'un montant de 213.60 € et s'engage à rembourser " l'Immobilière des Hautes Alpes".

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Il est établi une convention pour la location de 2 locaux situés à la Maison de la Montagne et du Tourisme, entre la Commune de La Salle les Alpes et M. Marc HAMITI, président du "Bureau des Guides" de Serre Chevalier. Loyer annuel 4 878.93 €.

- Signature d'un engagement de location bail pour la location d'un appartement de type F4, situé à « l'ancienne école de La Salle » entre la commune et M. et Mme. Christine MONDET dans lequel sont définies les conditions de la location. Loyer mensuel 500 €.
- Il est donné mandat à Maître Chantal GIL-FOURRIER, pour défendre les intérêts de la Commune dans le dossier contentieux déposé par les conjoints BOUCHET et RASSER auprès du Tribunal Administratif de Marseille.
- Signature d'un accord Transactionnel entre la Commune et la Société STEPHEN EDWARDS pour l'exploitation de l'établissement "La Grotte" avec paiement par la Commune d'une indemnité de 3 000 € et la prise en charge des frais de renouvellement du bail.

FIN DE LA SEANCE A 21H40.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.

- Mme Odile FINE propose qu'une passerelle soit aménagée pour enjamber le torrent des "Ecoutes" permettant l'accès au sentier du Colombier. Les élus se rendront sur place.

- Mme Monique LEFEVRE interpelle M. le Maire sur la mise en place des compteurs Linky et désire connaître la position de la Commune.

- M. Bernard HUA souhaite être informé de l'avancée du projet de fusion entre les communes de Saint Chaffrey et La Salle les Alpes.



Le Maire,

Alain FARDELLA